

SOVRANO ~~SANTUARI~~ DI FINE

**Salute in tutti i punti
del triangolo**

Rispetto all'ordine

P. T. U.



Rito di Memphis
(Palermo 1801)

CR.: SVEL.: SOVR.: SANTUARIO «SUPERVM»
PER L'ITALIA

000

Grand Sublime Souverain Sanctuaire, dit "Supérieur" de l'Ordre Orientale Ancienne et Primitive de Memphis et Mizraim, Mère et Origine dans le Temps et dans l'Espace de toute filiation qui relève de cette Tradition, originairement italienne et déléguée en Liberté, en Egalité et en Fraternité aux FF.' des autres Nations, sans prétensions envers les FF.' sauf les devoirs à titre originaire et pour droit commun et pour droit naturel irrenonçables, ayant eu connaissance de l'"Ordre du Jour" du soi-disant Convent 1965 de la prétendue Grande Loge Symbolique Française de Memphis-Mizraim, ayant eu, aussi, égard; à la présentation d'un soi-disant "serenissime grand maître" dans la personne physique de monsieur-robert ambelain-de Paris, à la remise, par ycelui, de documents constitutifs aux différents Pays, et, surtout à l'inadmissible prétension de confier, sans aucune Autorité, au dit ambelain, des fonctions de Souverain Grand Maître pour l'Europe, en faisant honneur à ses devoirs irrénonçables, a l'honneur de porter à la connais-

- 2 -



France des Autorités Maçonniques Régulières et des Initiés de France et d'Europe ce que va suivre avec la prière fraternelle de se conduire en conséquence.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE L'ORDRE

Au 1788, le Rabbín savant et kabbaliste Abraham le Dulf, fonda avec des initiés Chevaliers d'Orient et Phil...Inc...et des autres de ses Confrères en Kabbale, à Venise l'Ordre Oriental de Mizraim di t Rite Egyptien. Au 1792 la R+C PYTAGORICIENNE, laquelle a depuis 2000 ans (d'abord comme Fraternité de Pythagore aux temps de Rome ancienne, et après comme école chrétienne gnostique jusqu'à la forme "moderne" de R+C P.) et a toujours son siège, et toutefois, dans notre Pays, et en secret, fit ranger ses Adeptes dedans ce Rite. Après l'invasion autrichienne (1797 / 1798) le FF.' de l'Ordre et, en particulier, les FF.' R+C P. s'enfuirent à Palerme. Ici, ils mirent en pratique une réforme du Rite de Mizraim, déjà étudiée à Venise, laquelle demeurait toutefois à l'intérieur de l'Ordre/Rite de Mizraim. Cette réforme prit la dénomination officielle de Rite Ancien et Primitif de Memphis (1801)aggrégé à l'Ordre Oriental de Mizraim.

Au moment de la proclamation du Royaume d'Italie par Napoléon, les deux Rite se réunirent à Venise au 1804. L'Empereur les reconnût comme ORDRE ORIENTAL ANCIEN ET PRIMITIF DE MIZRAIM ET MEMPHIS. Il est naturel qu'ils étaient tous pour Napoléon et pour Sa politique.

Au 1839, l'Autriche étant placée avec ses armées en Italie et à Venise, les FF.' de la R+C Pythagoricienne et les autres membres des Ordres réunis dans l'O.O.A.E.P.D.M.E.M. se réunirent en Convent à

SECRET
CANCELLERIA GENERALE

- 3 -



À cet occasion, après des séances très intéressantes la R+C Pythagoricienne et le Souv. Conseil Universel donnèrent délégation officielle au Frère R+C PYTAG. 33. 90. 95. Etienne Marconis d'effectuer ses travaux en France selon le Rite de Memphis, y étant déjà une mission du Mizraim par le FF. Bédarrides, juifs savants, lesquels avaient reçu délégation et pouvoir par le même Souv. Cons. Univ. (pour Venise, le Caire et Palerme), pour travailler en France. Au Convent de Palerme on porta les degrés du Memphis à 92 degrés. (A la suite le Souv. Conseil Univers. siégeant en Italie porta les degrés des Rites Unis à 95 degrés de initiation formelle et à 96. et 97. les degrés administratifs, conférables après une cérémonie particulière de haute théurgie) A signaler que initiés par les FF. de Venise il y avait à Montauban depuis le 1814 une mission particulière selon l'ancienne rituelle du "premier" Memphis.

FRATER CANCELLARIUS
Friedrich

GR. GEN.
Weyman

90. 96.



Le Très Illustre et Très Puissant Frère, le général Joseph Garibaldi, le Héros des deux Mondes, 33. 90. 97., unifia les Rites dans l'Ordre ci présent, sur la base jamais changée et jamais discutée de Venise (car après l'invasion autrichienne quelque tendance séparatiste avait fait écouter sa voix et le Souv. Cons. Univ. siégeait -pro tempore- à Naples dans l'attente de la libération de Venise (1866). L'Ordre Ancien et Primitif et Oriental de Memphis et Mizraim fut la voie et le souche sur lesquels le Grand Orient d'Italie fût bâti. Avant la 1ère guerre mondiale le titre de G. Hjer. Gén. fût donné au Frère FROSINI, lequel fonda, après cela le Rite Philosophique Italien en quittant le tout dans les mains de M. E. ALLEGRI

- 4 -



GEN.:

Handwritten signature
90.1.16.



FRATER CANCELLARIUS

de Venise. Membre du G.'. Subl. Sanct.'. et du Souv.'. Conseil Sup.'. -

ITA Après la 1ère guerre mondiale en union étroite avec l'Ordre Martiniste (dissident de Bricaud, comme beaucoup d'autres Ordres Martinistes nationaux)

le Memphis Mizraim travailla vaillamment, mais à l'avènement du Fascisme ce fût comme aux temps de l'Autriche, on travailla en grand secret, jusqu'à l'incarcération du regretté F.'. Allegri. Les autres FF.'. continuèrent à allumer leurs flambeaux en secret pour la continuité de la Tradition.

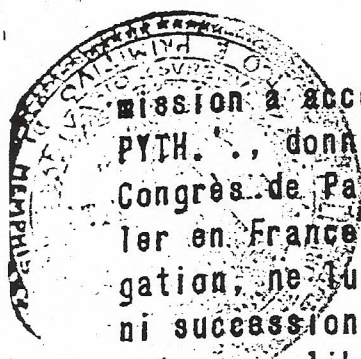
Après la 2ème guerre mondiale le Memphis Mizraim reprit à Venise le Grand splendeur d'autrefois. Allegri mourût au 1949 à Venise.

Le Grand Sublime Souverain Sanctuaire "Superum" n'ayant trouvé un F.'. au niveau du regretté G.'. B.'. G.'. élu à Régent le Fr.'. A.G.M. lequel tint la barre jusqu'au 1955. A' cette date pour obéir aux suggestions du Régent ce Gr.'. Subl.'. Souv.'. Sanct.'. Superum, on élu à sa place le Frère O.U.Z. lequel, à cause de sa santé, fût déposé par les FF.'. fait état de ses conditions impossibles et fût élu (au 1959) le Très Illustre Très Puissant et Très Veneré Frère APULEJUS UZERANKH lequel à la date fixée pour les Mystères d'Egypte fut consacré Grand Hjerophant Général et, heureusement, régit le Memphis Mizraim selon la volonté du Souv.'. Archit.'. des Mond.'. et à présent conduit Notre Ordre Veneré.

Cela exposé on donne les considérations suivantes :

1°)- Le Frère Etienne Marconis fût initié au Memphis Mizraim en Italie. Auparavant il avait été reçu chez la R+C. Pythagoricienne. Il avait une

= 5 =



mission à accomplir, comme tous les FF.'. de la R+C PYTH.', donnée par la Fraternité elle même. Au Congrès de Palerme en 1839 il fût délégué à travailler en France. Le Haut Corps, qui lui donna délégation, ne lui donna (et comment aurait pu le faire?) ni succession, ni pouvoirs souverains, ni pouvoirs autonomes libres de tout lien fraternel. On le répète ici, on lui donna seulement DELEGATION. D'une étendue remarquable, mais délégation. Pas plus. Ses successeurs auraient dû se référer au même Haut Corps lequel avait lui donné pouvoirs et vie légitime. Le Haut Corps dont on parle est il le Souverain Conseil Universel, secteur exécutif de ce Grand Sublime Souverain Sanctuaire "Superum" toujours au Zenith de Venise, qui le comprends et le resserre en soi. A la date du 1839, à cause de l'Autriche, le Souv.'. Cons.'. Univ.'. était réuni à Palerme.

2°)- Les FF.'. Bédarrides, avec les FF.'. de Montauban reçurent en Italie leur initiation, et poussés par le désir de prolonger dans le temps la noble Tradition, convaincus que l'Autriche aurait détruit l'ancienne Racine de Venise, décidèrent de travailler d'une façon indépendante.

3°)- La réunion des deux Ordres: de Memphis et de Mizraïm a été faite en France sur l'ordre de la R+C. Pyth.'. laquelle suivait maternellement ses créatures.

L'alliance signée avec le Veneré Ordre Martiniste (dont le Siège Mondial à l'époque, comme aujourd'hui, est il en France - à présent chez la CHAMBRE HAUTE THEOCRATIQUE DE L'ORDRE MARTINISTE) par l'obéissance française, fit croire, probablement, aux FF.'. du Memphis Mizraïm, qu'ayant mis dans l'oubli Venise,

= 6 =

ils auraient, selon leurs desseins, pu devenir les nouveaux dépositaires de la tradition des Nos Ordres Réunis, et des pouvoirs qu'en relèvent. Il ne faut pas avoir été licenciés en Droit, pour savoir que ni le Droit Commun, ni le Droit Naturel confirment un tel procédé. Et moins encore le Droit Civil (Code Napoléon).

4°)- Considéré que la Chambre Haute du Martinisme, unique et véritable dépositaire des pouvoirs et de l'initiation de L.C. de S.Martin, de F.Von Baader, de A. Chaboseau, de G.Encausse-Papus-, de Teder, de Bricaud, n'a jamais reconnu robert ambelain ni comme martiniste (à cause de son fantaisiste et jamais existé soidisant ordre martiniste des élus cohens, l'Ordre des Chevaliers Maçons Elus Cohens de l'Univers, selon M.de Pasqually, étant toute autre chose, ayant pour Souverain Grand Maître en Chef le Très Illustre Frère J.D. de Arg.(France) Ordre lequel a rejeté monsieur robert ambelain pour des motifs très sérieux) ni comme dignitaire du Memphis et Mizraim, et, en surplus a tranché ses rapports, même avec les amis martinistes de Paris du dit ambelain (amis que nous tous nous connaissons très bien), considéré que la prétendue succession de l'Eglise Gnostique Universelle, reçue par un vieillard à la veille de sa mort, sans décision de la Haute Synode de l'Eglise Gnostique Universelle a lui dissout même la petite soidisante eglise gnostique apostolique demeurant sans adhérents, qu'il avait fabriqué même avec des évêques consacrés sur le champ bien qu'ils aimaient dire...la messe gnostique au "vermouth" car, selon ces "évêques", aurait été meilleur du vin...Et ceux - ci sont encore à Paris en pompe d'initiés ;

5°)- Considéré que la succession dans la fonction de

- 7 -

Grand Maître Général d'une Nation, ne peut jamais ,
selon les Statuts, se réaliser par ... "héritage",
comme aime conter à tort et à travers monsieur ambé-
lain, lequel l'aurait reçue par un Grand Frère, très
malade, très agé, très isolé, conseillé par des amis
d'ambelain, et à la veille de Sa mort, sans décision,
sans conseil sans voeu des Hauts Corps du Memphis
Mizraim officiellement en fonction, régulièrement
reconnus, sans en donner mot à ce fraternel Sanctuaire.
(A bien dire la verité l'ambelain alla plusieurs
fois à Venise nous chercher. Il fut...aidé à trouver
un pauvre Frère, chassé par Allegri six mois avant
Sa mort, et qui se ménageait très mal dans tout niveau,
Nous, tout en surveillant ses pas, nous lui avons
en secret permis de croire ce qu'il voulait mieux,
car ce Frère ne lui pouvait rien donner, néanmoins
un mot de passe, sauf des ...chateaux en Espagne)

Ce Souverain Sanctuaire ne voulant pas avoir des
rapports avec un homme qui se conduit comme le moines
au lit de mort des riches pénitents.

6°)- Considéré que le FF.' de France (tel le prof.
P.C. de Lyon) qui avaient à ce temps la le droit de
s'opposer à la forfaiture d'ambelain, se sont gaillarde-
ment derobés à leurs droits, en se retirant dans le
silence, probablement pour crainte, toute humaine, des
menées occultes et (probablement) politiques du dit
ambelain,

Pour ces Motifs

CE GRAND SUBLIME SOUVERAIN SANCTUAIRE "SUPERUM"
AU ZENITH DE VENISE
DES L'ORDRE ORIENTALE ANCIEN ET PRIMITIF DE MIZRAIM
ET MEMPHIS

au but de regulariser et ordonner tout ce que s'est
passé en France, depuis la mission d'Etienne Marconis

= 8 =

Ve régulariser, ainsi comme il fait avec la présente Charte ~~www~~, toute succession, depuis Etienne Marconis au sommet de l'Ordre Orientale Ancien et Primitif de Mizraim et Memphis dans la France, jusqu'à Charles Henry Dupont, considérant ici, comme régulièrement et traditionnellement transmise - à chaque succession - dans la personne physique de chaque'un des successeurs la DELEGATION originelle, donnée à Pabrne, au 1839, au T.'.I.'. Frère Etienne Marconis R+C PYTH.'. -

Ce Souverain Sanctuaire, considéré l'âge du regretté Frère Dupont au 13 Août 1960, (84 ans et malade), considéré que à l'époque n'y avait plus en fonction régulière aucun Haut Corps du Memphis Mizraim en France, sauf les...papiers en tête du regretté Frère DUPONT très âgé. Considéré que le papier en tête de la ...délégation (irrégulière dans la forme e dans la substance) que aurait été donnée à monsieur ambelain traite aussi d'un "Memphis Mizraim ...Ecoissais" ce que n'a qu'une branche relevant du M.'. M.'. régulier originel et traditionnel, POUR LES POUVOIRS LUI TRANSMIS PAR LE FF.'. FONDATEURS ET DONT IL EST DEPOSITAIRE DECLARE OFFICIELLEMENT, AYANT EU CONNAISSANCE TRES RECENTE DE CET AFFAIRE, D'AVOIR RETIRE', AINSI COMME IL FAIT, A' LA DATE DU MEFAIT (LE 13 AOUT 1960) TOUTE DELEGATION AU DIT FRERE DUPONT (sans lui faire tache de rien, considéré Sa situation personnelle et de santé) ET CONSIDERANT ICI COMME USURPATEUR, FLATTEUR, FORFAITEUR IRREGULIER ET AU DEHORS DE TOUTE TRADITION DE M.'.M.'. N'IMPORTE QUI APPUYE SA PRETENDUE AUTORITE' OU SUCCESSION PAR DESIGNATION OU HERITAGE SUR LE DOCUMENT DONT A' LA DATE DU 13 AOUT 1960(DOCUMENT SE BORNANT LA AU SEUL GRAND MAGISTERE POUR LA FRANCE ET SES DEPENDENCES)

Ce Grand Sublime Souverain Sanctuaire "Superum" au Zenith de Venise ayant pris connaissance d'un document

- 9 -

delivré par la soidisante Grand Loge Symbolique du Rite Ancien et Primitif de Memphis Mizraim (Souv.'. Sanct.'. pour la France et ses dependences) et portant un ordre du jour pour un "Convent" pour "Samedi 23 Octobre 1965 E.'.V.'. au Zenith de Paris, dont au point 6°) on lit comme ça: "Décident toutefois à l'unanimité absolue, que dans l'intérêt même du RITE ANCIEN & PRIMITIF DE MEMPHIS MIZRAÏM autant que pour souligner le principe de l'Unité maçonnique Universelle, une Autorité Centrale soit établie au niveau des Souverains Sanctuaires Nationaux, administrant les Hautes-Grades de l'Ordre et, en conséquence, confient à l'unanimité absolue au T: III: F: AMBELAIN les fonctions de Souv.: Grand-Maître Général pour l'EUROPE et les Nations sus-mentionnées et représentées au présent Convent 1965". Le tout signé par le Grand Secrétaire Maoris Morvan.

en réaffirmant ici son pouvoir, son autorité, son Originaireté, en rappelant ici ce qu'a été exposé plus haut après avoir reçu connaissance des décisions du SOUVERAIN TRIBUNAL DES SOUVERAINS GRANDS DEFENSEURS DE L'ORDRE - a reconnu dans ce point du dit "ordre du jour" une insubordination, une trahison, une forfaiture orgueilleuse, due aux menées de Robert Ambelain de Paris, tendantes à se rebeller à toute Autorité Légitime du Memphis Mizraim, Autorité laquelle a été dans les siècles la racine pas douteuse de toute tradition maçonnique, authentiquement traditionnelle, sans recevoir dans son sein camouflés en studieux ou pseudo-kabbalistes les agents de l'ennemi de la Vie Maçonnique de Tradition (lesquels ayant pour agent à présent monsieur Ambelain cherchent de s'emparer de cet Ordre, ici ayant cru leurs menées portées à bon fin).

Ayant été relevé que monsieur Robert Ambelain a pratiqué dans tout coin, de la magie noire (il ne peut pas s'agenouiller car il a un clou d'argent dans un genou, après avoir reçu un choc en retour ayant mêlé une pierre d'autel, un grimoire et une Hostie Consacrée),

Ayant relevé dans son livre "La magie sacrée d'Abramelin"

- 10 -

LE Mage, qu'il a, gaillardement, selon son habileté,
copié de l'originel anglais -The Book of the sacred
magie of Abra-Melin the Mage, as delivered by Abraham
Jew. Unto his son Lamech. London Watkins 1900- la diffu-
 sion parmi tous les curieux d'occultisme, des moyens
de nuire à son prochain (et de recevoir les chocs en ré-
tour ,on ajoute) ;

Ayant relevé qu'il a été un bon pillard sur des oeuvres
 des Initiés d'autrefois et contemporains (et on demande
 ici à tout le monde, le nom d'un initié de la ville de
 Paris, lequel fût prévenu chez le Correctionnel de la
 Seine pour plagiat des oeuvres du regretté Frère Jules
 Boucher. Nous serions heureux de le connaître. Ici on
 n'affirme rien, on demande une information aux FF.' de
 France)

Ayant relevé qu'il a calomnié un de ses Frères, ayant
 bâti un soidisant Tribunal des élus cohens très ridicule
 et sans autorité, où, après avoir recité la part d'accu-
 sateur avec des accuses fausses, basses, sales et vilaines
 sans preuves, il est passé à reciter la part de juge,
 de témoin et de part civil, sans serieté, mais seulement
 poussé par des basses sentiments de vengeance comme dans
 les comédies du capitain matamore,

Ayant relevé que monsieur robert ambélain, comme les
 moines au lit des mourants riches cherchant de se faire
 donner les héritage (étrange parallèle ce que fait son-
 ger à ses véritables patrons) a cherché de circonvenir
 un homme âgé de 84 ans, pour lui voler le...héritage du
 Memphis Mizraim en France, ignorant, comme il a ignore
 (car ambelain n'a pas esprit maçonnique) que dans le
 domaine maçonnique n'existe pas, car la légitimité relève
 de la regularité originaire et des HAUTS CORPS REGULIERS
 EN ACTIVITE'

Ayant relevé que le monsieur ambélain a dit plusieurs

- 11 -

mensonges, c'est à dire, qu'il a reçu faculté de créer le soidisant ordre martiniste des élus cohens par ses ... "pouvoirs" de Souv.'.gr.'.maître de l'ordre des chevaliers maçons élus cohens de l'univers, lorsque au contraire il n'est pas Souv.'. Gr.'.M.'. (tel étant le Fr.'. J.D. et ses successeurs légitimes, pas ambé-
lain) et compt tenu que la...succession de l'ordre martiniste et des élus cohens (au zenith de Venise) a été donnée a lui par un S::: I::: qui n'a jamais reçu aucune succession valable de Venise comme Ordre Marti-
niste, son initiateur étant aux ordres du Suprême Con-
seil siegeant à Venise et pas à Rome ou n'importe où, sans autorité autonome(de son vivant l'initiateur d'y= celui ne s'est jamais derobé à ce devoir d'obédience envers le Suprême Conseil) -

Encore il s'est flatté par écrit de posseder en Italie, complice son serf de l'Italie Centrale, au-
quel il a donné papiers comme la pluie, 550 frères.
Eh bien à l'époque il n'en avait que six !

Encore robert ambélain, membre du Glorieux Grand O-
rient de France, est il rallié d'amitié et de fraternité
a un tel Vitry de Villegrande et Valençay de Tunis qui
par écrit officiel se batoue, medit, offense, montre de
la haine cléricale contre la Franc Maçonnerie et parti-
culièrement contre le Grand Orient de France. Et cet
ambélain range le dit Vitry parmi ses élus cohens et
parmi son fantômatique eglise gnostique apostolique
et fait amitié officielle avec un des soidisants ordres
du temple (du Portugal) ennemi juré de la Franc Maçon-
nerie officielle et, en particulier de la Franc Maçonnerie
Française en général(sur demande le tout documenté).

CE SUBLIME SOUVERAIN SANCTUAIRE "SUPERUM" AU ZENITH
DE VENISE

sur décision des Hautes Corps de l'Ordre,

- 12 -

pour tout ce qu'a été exposé,

p r o c l a m e

l'ancien frère robert ambélain de Paris, 12 Square du
Limousin, Paris XIII, ou dans n'importe quel lieu il
aura transféré sa résidence,

déchu de tout grade, de tout titre, dépouillé de toute
initiation réelle, de toute prérogative, de tout pouvoir,
de toute dignité, pour ce concerne l'Ordre O.'. Ancien
et Primitif de Memphis et Mizraim dans la France et dans
le monde entier, sur ce plan d'existence et dans les
plans occultes, dans cette vie phisque et pour les autres.

o r d o n n e

que le dit robert ambélain soit brûlé parmi les pilèrs
dans toutes les Loges de l'Ordre et du Rite de M2'. et
Mizraim, et que son épée soit régulièrement et tradition-
nellement brisée, et son nom, comme du même son nom
ésotéricum donné à l'eseccration des Frères de France et
du monde entier;

EN FORCE DE SON AUTORITE' SOUVERAINE

d e l i v r e

officiellement, régulièrement, et traditionnellement
au Nom et à la Gloire du Suprême Architecte des Mondes
tous les Franc Maçons réguliers, membres des Loges du
Memphis Mizraim en France et dans le Monde Entier, de
tout serment, obéissance, soumission, dévotion, loyauté,
fraternité, entraide, par les mêmes donnés en pleine
et absolue bonne-foi au sus-dit robert ambélain.

Par la, **p r o c l a m e** felons, traîtres, revoltés,
donnés à la justice de SCHADDAL LE TERRIBLE tous ceux
qui, depuis la connaissance de cette Charte, bien
enscients de ses crimes et forfaitures le soutiendront
bon gré ou mal gré.

- - - - -

- 13 -

CE GRAND SUBLIME SOUVERAIN SANCTUAIRE "SUPERUM" AU
ZENITH DE VENISE, ayant eu égard à la glorification
des initiés véritables de France, gloire de l'Europe
et Maîtres pour tout Initié, à la perpétuation de la
régularité maçonnique dans le temps et dans l'espace
des Fils de la Lumière suivant l'initiation que relè-
ve de la R+C PYTHAGORICIENNE dans notre Ordre veneré,
a l'honneur d'informer et porter à la connaissance
de tout le monde que en France, depuis quelque temps,
travaille dans la régularité et dans le silence le
Souverain Sanctuaire de Bretagne (Armoricaïn) conduit
par le Tr.'. Ill.'. Tr.'. Puiss.'. Fr.'. COMBORORIX
33.'.90.'.96.'. - Membre d'honneur du Souverain Conseil
Universel du M.'. M.'. au Zenith de Venise - C.'. B.'. C.'. S.'. - S.'. I.'. I.'. , P.'. G.'. C.'. d'Armor.'. -
Grand Elu de Zokobabel+Reaux Croix - Evêque apostolique
et Patriarche de l'Eglise Gnostique Chretienne - Che-
valier d'Orient - R+C -

Cela dit et pour ces motifs, réuni en séance solen-
nelle, avec tous les Hauts Corps Rituels siégeants
pour droit originaire au Zenith de Venise, à savoir :
LE GRAND TEMPLE MISTIQUE - GRAND EMPIRE DES SOUVERAINS
PRINCES DE MEMPHIS;
LE GRAND COLLEGE LITURGIQUE
LE SOUVERAIN GRAND CONSISTOIR GENERAL DES SUBLIMES
PRINCES DE LA FRANC-MACONNERIE

GEN.: LE SUPREME GRAND TRIBUNAL DES GRANDS DEFENSEURS DE
L'ORDRE



et LE SOUVERAIN CONSEIL UNIVERSEL lequel représente la
part administrative de ce Sanctuaire pour le monde entier
écouté la relation du Tr.'. Ill.'. Frère ZEDANKHUZAUSERUSER
33.'.90.'.96.'. Gardien de l'Initiation et du Frère
KHEPER-KHEPHER 33.'.90.'.95.'. Substitut du G.'. G.'. G.'.
pour le Suprême Grand Tribunal, réunie en différentes

- 14 -

séances préparatoires ce dernier,

DONNE AU FRERE COMBORORIX 33.'. 90.'. 96.'. nommé
dessus,

LA MEME DELEGATION DEJA DONNEE AU 1839 AU FRERE ETIENNE
MARCONIS A PALERME PAR NOTRE ORDRE VENERE, POUR BATIR
EN FRANCE, LE SOUVERAIN SANCTUAIRE DES GAULES DE L'ORDRE
ORIENTALE ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS ET MIZRAIM,

AU BUT QU'IL TRAVAILLE A LA GLOIRE DU SOUVERAIN ARCHI-
TECTE DES MONDES, EN FRATERNITE' BENIE AVEC CE GRAND
SUBLIME SOUVERAIN SANCTUAIRE "SUPERUM" AU ZENITH DE
VENISE, ON LE PRIE DE TENIR POUR BASE LE SOUVERAIN
SANCTUAIRE DE BRETAGNE, LEQUEL EST IL BIEN AU ZENITH
DE "-VENET-" (soit Vannes) ET CELA VEUT DIRE BEAUCOUP.

ON DONNE AU FRERE COMBORORIX 33.'. 90.'. 96.'. ~~pour~~ TOUT
POUVOIR DE REPRESENTER DANS CES TRAVAUX DE REEDIFICATION
NOS ORDRES VENERES DANS LA FRANCE ET SES DEPENDENCES

IL A DES CE MOMENT AUTORITE' POUVOIR, ET DEVOIR DE
DIRIGER, EN CONSTITUANT SES SUBSTITUTS, LES SUIVANTS
HAUTS CORPS, QUE NOUS - AVEC NOS POUVOIRS SOUVERAINS -
CONSTITUONS REGULIEREMENT TRADITIONNELLEMENT, INITIA-
TIQUEMENT AU ZENITH (symbolique) DE VANNES-Venet- POUR
LES GAULES:

- 1°)- LE TEMPLE MYSTIQUE DES GAULES OU GRAND EMPIRE
NATIONAL DES SUBLIMES PRINCES DE MEMPHIS
- 2°)- LE COLLEGE LITURGIQUE DES GAULES
- 3°)- LE GRAND CONSISTOIR NATIONAL DES SUBLIMES PRINCES
DE LA FRANC-MAÇONNERIE
- 4°)- LE GRAND TRIBUNAL DES GAULES DES GRANDS DEFENSEURS
DE L'ORDRE
- 5°)- LE SUPREME CONSEIL DES GAULES (du 95.'. 90.'.)

IL A AUSSI POUVOIR DE BATIR OU DE MAINTENIR LE SOU-
VERAIN SANCTUAIRE DE BRETAGNE (ARMORIQUE) COMME CENTRE
ORIGINAL AVEC TOUTS LES HAUTS CORPS SUSDITS BORNES A'
L'ARMORIQUE POUR DES ETUDES PARTICULIERS DE THEURGIE

- 15 -

EGYPTIENNE EN CONSTITUANT AVEC LES INITIES A' LA THOUR-
GIE CHRETIENNE ET KABBALISTE LE HAUT LIEU POUR LE BIEN
DE SON PAYS ET DE SA PATRIE FRANCAISE, QUE NOUS TOUS
AIMONS ET ESTIMONS D'UNE FACON PARTICULIERE.

NOUS DECLARONS QUE LE FRERE COMBORORIX 33.'.90.'.96.'. (Jean A. PREVOST de NANTES) EST IL LIBRE, APRES AVOIR
MIS EN TRAVAIL LES HAUTES CORPS SUSDITS, DE DEPLACER
LE SOUVERAIN SANCTUAIRE DES GAULES DANS UN LIEU QU'IL
JUGERA AVEC SES FRERES LE PLUS OPPORTUN, AYANT TOUJOURS
LE POUVOIR A' S'OPPOSER A' TOUT DEPLACEMENT S'IL LE
VERRA BON, TOUJOURS DANS L'INTERET DE SA PATRIE ET DE
L'ORDRE ANCIEN ET PRIMITIF OR.'. DE MEMPH.'. ET MIZR.'.
ICI AYANT CONSIDERE' LES MENEES DES IRREGULIERS DE
MONSIEUR ambelain, lequel pourrait porter des ennuis tout
près de son milieu.

NOUS DONNONS A' NOS FRERES TRES AIMES DE FRANCE UNE
SEULE TACHE, L'AMOUR FRATERNEL ENTRE NOUS TOUS, NOUS
DONNER RELATION DE LEUR-AGISSEMENT, POUR PRESENTER DES
SUGGESTIONS FRATERNELLES, NOUS COMMUNIQUER LES SUCCES-
SIONS DES GRANDS HIEROPHANTS NATIONAUX, POUR LUI DONNER
PLEIN RECONNAISSEMENT. MAIS IL Y A UNE SEULE CHOSE QUE
VEUT CONDITIONNER CETTE DELEGATION GENERALE ET SOLENNELLE

- CETTE DELEGATION EST ELLE VALABLE ET INCONTESTABLE
SI LES FRERES DES HAUTES CORPS A' PRESENT ET DANS LE
FUTUR, SI LE GRAND HIER.'. NAT.'. N'AURONT PLUS, ABSOLU-
MENT CONTACT FRATERNEL, D'ETUDE, OU DE DISCUSSION AVEC
L'ANCIEN FRERE, monsieur robert ambelain de Paris, avec
ses lieutenants du memphis Mizraim irrégulier d'aujour-
d'hui, avec ses frères des élus cohens et du martinisme
comme du même, des C.B.C.S. ou de la Gnose ou dans n'im-
porte quelle autre Famille ou monsieur ambelain soit
chef ou inspirateur. Fait pleine exception le Grand Orient
de France, lequel est il libre et Souverain dans son
domaine maçonnique, mais dans lequel, le FF.'. pourront

GEN.

ARTS

- 16 -

LUMIERE

éviter, très aisement, tout contact personnel ou de travail rituel.

Il faut aussi que on se préoccupe de contrôler qu'on ne constitue une cinquième colonne dedans VOS LOGES et VOS HAUTES CORPS, car l'habitude de monsieur ambelain et elle de rentrer par la fenêtre, dès qu'il ait été chassé par la porte. En effet la FRATERNITE' ne doit pas être pour les Initiés, la sentence d'absolution et le passeport qui permet aux loups, aux ennemis des Fils de la Lumière, aux ambitieux, de marcher dans nos Temples.

Cette Délégation solennelle donnée au Frère COMBORORIX et aux Hauts Corps Rituels de l'Ordre Orientale Ancien et Primitif de Memphis et Mizraim pour les Gaules (dès Alpes à l'Océan, pas au delà des Alpes) donne tâche aux FF.' susdits, de suivre les devoirs de bon ~~ma~~ F.'.

Franc-Maçon Français qui aide les ^{ateliers} ~~soins~~ à mieux comprendre le secret maçonnique, qui porte son oeuvre à l'aide du Grand Orient de France, qui veille au but que les ennemis de la Franc-Maçonnerie n'entrent pas dans les Grandes Familles de France, couverts de la peau de kabbalistes, d'occultistes, de chevaliers et à la fois sont ils alliés aux ordres monastiques de l'étranger, qui ont pour but de combattre la Franc-Maçonnerie, et alliés aux ennemis déguisés en soididants élus cohen, et au surplus, maintiennent des contacts défendus avec les franc-maçonneries étrangères lesquelles ont tranché leur rapports avec le Grand Orient ou la Grand Loge de France.

Car il est bien connu dans le monde entier que monsieur robert ambelain a des rapports étroits avec certains dignitaires officiels du Grand Orient d'Italie lequel a tranché officiellement tout rapport avec la Franc-Maçonnerie Française. Qu'il a des rapports avec

- 17 -

Le docteur Vitry de Tunis lequel, lié au différents ordres antimaçonniques écrit le pires infamies sur le Grand Orient de France et sur la Franc-Maçonnerie en général.

Ces rapports sont ils si étroits, que monsieur ambémain l'a mis à ~~point~~ jour des ses activités et de ses desseins les plus secrets, tout en sachant que ce soidisant initié ennemi des franc-maçons, à chef d'une association, voulait initier des rapports très réservés officiels avec la hiérarchie romaine, tout en tenant des rapports secrets par le moyen d'intermediaires connus.

Les Frères du Memphis Mizraim véritable et régulier doivent être d'abord et avant tout des Franc-Maçons loyaux et fidèles aux serments prêtés, donc il ne pourront, ni devront jamais posséder la moindre tolérance pour les ennemis de la Franc-Maçonnerie, qui ne son pas des Frères.

Le Très Illustre, Très Puissant, Très Veneré Frère

JEAN A. PREVOST de NANTES (Loire Atlantique)

COMBORORIX 33.'. 90.'. 96.'. Membre d'honneur du Souverain Conseil Universel du M.'. et Mizr.'. au Zénith de Venise, C.'.B.'.C.'.S.'. S: 1: Init: -P: 6: C: d'Arm: Grand Elu de Zorobabel , Reaux + ; Evêque Apostolique et Patriarche de l'Eglise Gnostique Chretienne, avec le Titre de TAU SYNESIUS III^; Chevalier d'Orient ; R+C ;

dès ce moment à plein droit de conduire le
Memphis Mizraim régulier dans les Gaules

et annonçons à Tous les Franc Maçons réguliers , qu'il est officiellement revetu du 96° .'. degré aussi comme

GRAND HJEROPHANT NATIONAL DES GAULES

GRAND MAITRE GENERAL DE FRANCE

POUR L'ORDRE ORIENTAL ANCIEN ET PRIMITIF DE MEMPHIS ET MIZRAIM.

Il prends dès ce moment ce titre pour soi même et pour

GEN.
Nam

= 18 =

ses successeurs réguliers et légitimes, selon la délégation donnée dessus.

Dès ce moment, le Frère COMBORORIX 33.'90.'96.' est il Membre effectif, à plein droit du Grand Sublime Souverain Sanctuaire "SUPERUM" au Zenith de Venise (Origine de toute filiation régulière et légitime).

Que le Souv.' Architecte des Mondes tienne ce F.' et ses FF.' à Sa Sainte Garde pour un temps immémorial, en l'inspirant, en l'aidant, en l'assistant dans son travail ébauché à Sa Gloire.

Après les Rituélies Théurgiques, exploitées dans un concert d'âmes, avant les Anges des Nations, nous humbles et indignes serviteurs du Souv.' Arch.' des Mondes prions l'Ange de Sa Nation, de vouloir fusionner - selon la permission de Dieu Tout Puissant et Miséricordieux avec ses corps supérieurs, dirigeant son Corps Physique, au but que ce Frère soit le Véhicule de la Volonté Providentielle pour les peuples qui ont lui été confiés.

+ AMEN

+ AMEN

+ AMEN

+ A M E N

Donné au Zenith de Venise, chez Ce Grand Sublime Souverain Sanctuaire SUPERUM, en dix-huit pages, dont la première en tête, le 19ème jour du mois THOT, près de la pleine lune correspondant au 6 jour de janvier, de l'AN 5966 V

ENREGISTRE' AU No. 603/66 (Etrang.)

Le 22 Janvier 1966 E. V.

aux Registres de l'Ordre



IL CUSTODE DELLA INIZIA.

Gedenkhusen

33. 90. 96.

F. GR.' INSP.' GEN.'

résid.' du Gr.' Trib.'.)

Amen hotep 33. 90. 95.



IL GR. GER. GEN.

Abelias Hecan

33. V. 90. 97.

T

